

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 14 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de réaménagement de l'échangeur de Cadarache n°17, sur l'autoroute A51, à Saint-Paul lez Durance.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, **du mardi 11 janvier au jeudi 10 février 2022 inclus** en mairie de Saint-Paul lez Durance (Hôtel de ville, Place Jean Santini, 13115- Saint-Paul lez Durance), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (les lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mardi et vendredi de 8h00 à 12h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 47(42-46) ou 06 70 89 60 02);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Saint-Paul-Lez-Durance>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur :
  - par voie postale à la mairie de Saint-Paul lez Durance.
  - par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://amelioration-echangeur-n17-de-cadarache.enquetepublique.net> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture précité.
  - par courriel à l'adresse suivante : [amelioration-echangeur-n17-de-cadarache@enquetepublique.net](mailto:amelioration-echangeur-n17-de-cadarache@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 09 décembre 2021, assorti du mémoire en réponse du maître d'ouvrage. Il comporte également le bilan de la concertation inter-administrative.

Monsieur Pierre GALLAND, Administrateur des Douanes, Conciliateur de justice CA Aix, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- **mardi 11 janvier 2022 de 8h30 à 12h00**
- **lundi 17 janvier 2022 de 14h00 à 17h30**
- **jeudi 27 janvier 2022 de 8h30 à 12h00**
- **mercredi 02 février 2022 de 14h00 à 17h30**
- **jeudi 10 février 2022 de 14h00 à 17h30**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables par le public<sup>1</sup> sur le site dématérialisé sécurisé précité ou accessibles depuis le site internet précité de la préfecture. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône précité.

Au terme de l'enquête, le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le maître d'ouvrage pour la déclaration de projet est la société ESCOTA – 432, avenue de Cannes BP 41 - 06211 - Mandelieu La Napoule. Des informations sur l'opération peuvent être demandées auprès de Mme Magalie TOSCHI Tel: 06 74 33 86 71 ou M. Julien SOL Tel: 07 63 19 79 93.

Fait à Marseille, le 15/12/2021

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement

<sup>1</sup> Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.